

Séance du mercredi 23 août 2023

Date de la convocation: 23/08/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 5

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Cedric THOMAS, Assia KASSE, Cindy MAILLOT

Votants : 9

Représentés : Sylvie AFANYAN par Albane ANCELIN, Céline PROUTEAU par Cindy MAILLOT, Benjamin BIERNAT par Assia KASSE, Julien BESSE par Yves BRODARD

Excusés :

Absents : Méline JEAN

Secrétaire de séance : Assia KASSE

DLIB_2023_17B - Objet : annule et remplace deliberation 2023_17 vote de credits supplémentaires

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1500.00	
60632	Fournitures de petit équipement	-1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184	Matériel de bureau et mobilier	1500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1500.00
TOTAL :		1500.00	1500.00
TOTAL :		1500.00	1500.00

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MAISONCELLES EN BRIE le 23 août 2023 les jour, mois et an que dessus.

RF Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/08/2023 077-257703363-20230823-DLIB_2023_17B-DE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le
publié ou notifié le

RF Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/08/2023 077-257703363-20230823-DLIB_2023_17B-DE